



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 29 novembre 2019
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, PROTIERE Fabien.

Secrétaire de séance : LUCIEN Martine

PRESENTATION DU PCAET

Monsieur Jean Baptiste MOUETTE, chargé de mission sur les énergies renouvelables et le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des Monts du Lyonnais donne exposé au conseil municipal des mesures et des enjeux du PCAET qui sera adopté en décembre 2019 par la communauté de communes pour les 6 prochaines années. Monsieur le Maire rappelle que tous les habitants sont invités à faire des remarques sur les registres déposés en mairies jusqu'au 15 décembre. Il rappelle également les 3 réunions publiques organisées par Monsieur MOUETTE, Monsieur CHAVROT et Monsieur GARNIER sur les monts du Lyonnais.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder sur le budget 2019 aux modifications suivantes :

Dépenses Fonctionnement

Chapitre 12 (article 6218) + 17 000 €
Chapitre 022 - 17 000 €

Dépenses Investissement

Chapitre 23 (article 2313) + 46 000 €

Recettes Investissement

Chapitre 16 (article 1641) + 46 000 €

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASM

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la convention signée avec L'Association Sportive Meysarde. Il dit avoir rencontré les membres du Club qui font état d'un projet de réorganisation de

celui-ci. Compte tenu de ces circonstances, Monsieur le maire propose de renouveler la convention d'utilisation des vestiaires du stade et de ne pas appeler de participation financière cette année 2019 afin d'aider le club ASM à mener à bien ses projets. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INDEMNITE DU RECEVEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle le rôle de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable des comptables du Trésor. Pour l'année 2019, l'indemnité de confection du budget est fixée à 45,73 € et l'indemnité de conseil est fixée à 394,96 €. Monsieur le Maire propose de payer 100% de cette indemnité. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au contrat d'assurance avec le groupe SOFAXIS représentant la compagnie d'assurance CNP. Ce contrat groupe proposé aux collectivités de moins de 30 agents dont bénéficient plusieurs collectivités a été négocié par le Centre De Gestion (CDG 69). Une augmentation des cotisations pour 2020 oblige à signer un nouvel avenant. Le maire propose au conseil municipal de signer cet avenant avec la CNP. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire lit le courrier de demandes de subvention de l'association RDM, Rugby des Monts, de l'association de l'Adapéi du Rhône et du collège Raoul Follereau.

Monsieur le Maire rappelle les règles fixées par le conseil municipal en début de mandat concernant ces demandes de subvention. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide de ne pas accorder de subvention de 600 € à l'association RDM, Rugby des Monts, de ne pas accorder de subvention de 350 € à l'association Adapéi du Rhône, de ne pas accorder de subvention au collège des maristes Raoul Follereau,

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle que la commune a remporté le 2ème prix dans sa catégorie du concours fleurissement
- Monsieur le Maire fait part de la réunion concernant les compteurs Linky organisée par

l'association LIANE vendredi 6 décembre à St Symphorien sur Coise.

- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion d'information organisée par SIMACOISE sur la plantation de haies

Philippe GARNIER,
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à 20h30.